

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

**ARRETE DU MAIRE
n° 061/2021**

Service : Questure
Tél : 04.76.29.80.06
Réf : BM/MP/GT

OBJET :

Délégation de fonction et de signature à Monsieur Sam TOSCANO - Maire-Adjoint – pour assurer la présidence à la Commission de Délégation de Services Publics (abrogation de l'arrêté n°098/2020)

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5 et L 1414-2

VU qu'en application des articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-30, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 désignant les représentants de la Commission de Délégation de Service Public.

CONSIDÉRANT la faculté pour le Maire, Président de droit de la Commission de Délégation de Services Publics, de déléguer par arrêté cette Présidence

CONSIDERANT l'arrêté de délégation n° 17 du 30 avril 2021 de Monsieur Sam TOSCANO en matière de commande publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité et pendant la durée de mon mandat, une délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Sam TOSCANO, Maire-Adjoint pour assurer la présidence de la Commission de Délégation de services publics

ARTICLE 2 : Le spécimen de signature de Monsieur TOSCANO ayant reçu délégation est déposé ci-après :



Tous courriers, documents signés dans le cadre de cette délégation
Président délégué, Sam TOSCANO ».

ARTICLE 3 : L'intéressé est tenu d'en rendre compte régulièrement

ARTICLE 4 : L'arrêté 098/2020 confiant la Présidence de la Commission de Délégation de Services Publics à Monsieur Maxime NINFOSI, est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- La Trésorerie de Vif
- l'intéressé

et publié au recueil des actes administratifs de la commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 15/12/2021
- publication le 15/12/2021
- notification le 15/12/2021

A Pont de Claix, le 10 Décembre 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Ferrari", written in a cursive style.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : JOUFFREY Jacqueline

Paramètre de la transaction :

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Actes réglementaires |
| Numéro de l'acte: | AR_2021_061 |
| Date de la décision: | 2021-12-10 00:00:00+01 |
| Objet: | Délégation de fonction et de signature à Monsieur Sam TOSCANO - Maire-Adjoint - pour assurer la présidence à la Commission de Délégation de Services Publics (abrogation de l'arrêté N° 098/2020) |
| Documents papiers complémentaires: | NON |
| Classification matières/sous-matières: | 5.5 - Delegation de signature |
| Identifiant unique: | 038-213803174-20211210-AR_2021_061-AR |
| URL d'archivage: | Non définie |
| Notification: | Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| nom de métier: 038-213803174-20211210-AR_2021_061-AR-1-1_0.xml | text/xml | 1017 |
| nom de original: AR_2021_061questure_Présidence DSP_TOSCANO.pdf | application/pdf | 110444 |
| nom de métier: 99_AR-038-213803174-20211210-AR_2021_061-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 110444 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 15 décembre 2021 à 15h20min35s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 15 décembre 2021 à 15h20min35s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 15 décembre 2021 à 15h20min36s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 15 décembre 2021 à 15h20min48s | Reçu par le MI le 2021-12-15 |